



A envoyer par courriel, (ou à déposer) à votre secrétariat de circonscription

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE GREVE

(à retourner à l'IEN de circonscription)

NOM : PRENOM :

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION

Déclare son intention de faire grève à partir du 6 mai (6 et 7 mai).

Fait àle

signature du déclarant,

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte des restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer"

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).